
Adresse de la société populaire de Crémieu invitant la
Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6
frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Crémieu invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 183-184;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39293_t1_0183_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

marche fière et rapide que vous avez tenue depuis les journées mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin sont encore de nouveaux garants du salut de la République.

« Cependant, législateurs, des ennemis nés de l'homme libre, de grands conspirateurs respirent encore ! Non moins coupables sans doute que Capet et sa femme, qu'avec eux ils aillent donc figurer sur la place de la Révolution et que, pour la dernière fois, des oreilles ne soient plus frappées par les noms à jamais odieux des Brissot et consorts.

« Fermes au poste d'honneur, vertueux montagnards, ne le quittez que lorsque la France libre vous aura dit : je suis sauvée. Achevez avec courage votre glorieuse carrière, et comptez sur la reconnaissance des Français républicains à qui cette vertu ne fut jamais étrangère. Tel est le vœu de la Société populaire et républicaine de Brienne-le-Bourg.

• JOFFROY, *président*; MARTIN, *vice-président*; MANIVERT, *secrétaire*; MOUTON, *secrétaire*; ROUET, *archiviste*; HOULLIER, *trésorier*. »

N° 18.

Saint-Sever (1).

Aux citoyens représentants.

« Vive à jamais la Convention ! Vive à jamais la sainte Montagne ! Périisse à jamais la royauté, périissent avec elle tous les brigands, tous les traîtres ! Voilà le cri unanime des signataires, membres de la Société populaire des sans-culottes de Saint-Sever.

« Les scélérats voulaient vous égarer, ils voulaient nous mettre le fer et le feu à la main pour nous entr'égorger; nous avons pris le fer, nous l'avons livré à nos enfants pour aller aux frontières. Oui, citoyens représentants, une erreur de dix jours seulement pourrait-elle nous être nuisible ? et nous vous le disons avec la franchise qui caractérise les habitants du midi, que nous n'avons jamais eu l'idée de nous liquer avec aucun parti, ni avec la Côte d'Or, ni avec les Girondins, pour agir contre la Convention. Les méchants, leurs perfidies n'ont servi qu'à mettre à découvert leur scélérateuse, à nous attrister, mais aussi à rendre plus brûlant notre amour pour la Convention et notre zèle pour la patrie. Nous sommes toujours debout pour combattre les ennemis de la Convention, les ennemis de la sainte Montagne, et nous n'aurons rien à désirer, si un moment d'erreur peut être réparé par quatre années d'un civisme marqué par le serment de défendre jusqu'à la mort les principes de la Montagne.

« Un mot de vous, citoyens représentants, nous donnera des forces et assez d'énergie pour réduire au silence les aristocrates, les fédérés et les muscadins, et dans l'impossibilité de nuire à la République.

« Siégez encore, intrépides Montagnards, siégez dans ces hauts lieux, restez-y pour votre gloire, restez-y pour notre bonheur jusqu'à ce

que la liberté soit sans péril, tous les traîtres et les tyrans anéantis. Nous vous le répétons, si nous sommes innocents, nous avons droit à votre amitié, si vous nous croyez coupables, nous implorons votre indulgence.

« DUTOURNIER; P. LERPÈS; DOUAT; D. ECLA; DARNAUT; LAPORTERIE fils; LAPORTERIE père. »

N° 19.

Adresse à la Convention nationale par la Société montagnarde de Saint-Clar, chef-lieu de canton, épurée le 13 de ce mois (1).

A Saint-Clar, le 22 octobre 1793, l'an II de la République française.

« Citoyens représentants,

« Les membres de la Société montagnarde de Saint-Clar vous remercient du complément que vous avez donné le 3 octobre, à la journée mémorable du 31 mai dernier, et y ont vu leurs représentants Descamps, Moysset et Laplaigne figurer avec les crapauds du marais. Ils déclarent hautement que ces représentants indignes ont perdu leur confiance, ils les vouent à toutes les rigueurs des lois.

« Pour vous, restez sur le sommet de la montagne, qu'elle soit la roche tarpéienne pour tous ceux qui lui seront infidèles et que le traître qui voudra en descendre soit écrasé dans sa chute.

« Unité, indivisibilité, confiance en la Montagne et prospérité à nos armées. »

(Suivent 10 signatures.)

N° 20.

Crémieux (Crémieu) (2).

« Crémieux, le 24 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La voix du peuple vous demandait une Constitution républicaine, vous avez répondu à son désir; son vœu, qui est celui de la Société populaire de Crémieux est que vous restiez à votre poste, pour affermir votre ouvrage, sans craindre les orages qui se succèdent, achevez une carrière que vos décrets immortalisent.

« La loi sur les subsistances vous a mérité déjà la reconnaissance des pauvres, et les grandes précautions de sûreté générale assureront la tranquillité de tous.

« Encore une fois, législateurs, restez à votre poste, et bientôt nos ennemis du dehors et du dedans, terrassés, rendront hommage au génie

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.
(2) *Ibid.*

de la liberté française, et nous sommes dévoués entièrement à vous.

« *Les secrétaires des Amis de la liberté, égalité, séant à Crémieux,*

« TESTE, président; GUERRIER, ex-président; BIQUET, secrétaire; FOESÉPRÉS; GIROUD, du comité de correspondance; J.-B^{te} FALQUÉ, membre du comité de correspondance.»

N^o 21.

Le conseil général de la commune de Pézenas, à la Convention nationale (1).

« Pézenas, le 1^{er} jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Les républicains qui composent la commune de Pézenas n'ont pu voir sans la plus vive reconnaissance votre zèle, vos soins infatigables pour le salut de la République. Ils ne concentreront pas ces sentiments dans leurs cœurs, ils s'empressent de vous en offrir l'hommage.

« Fondateurs de la République, n'abandonnez votre poste que lorsqu'elle sera à l'abri des atteintes de ses ennemis, que lorsque son indépendance sera reconnue. Alors vous viendrez jouir des bénédictions de vos frères et de la satisfaction d'avoir consommé le bonheur de la postérité.

« *Les membres composant le conseil général de la commune de Pézenas.* »

(*Suivent 19 signatures.*)

N^o 22.

La Société des sans-culottes de Montluel, à la Convention nationale (2).

« Serait-ce au moment où le vaisseau de la chose publique triomphe des écueils et des gouffres où ses ennemis le précipitaient, au moment où épiait nos actions, ces monstres abattus veillent encore dans les ténèbres, que nous vous dirons : représentants, votre tâche est remplie, retirez-vous. Des sans-culottes, des vrais républicains, ne sauraient vous porter au crime. Sourds à cette voix perfide, vous méconnaîtriez les enfants de la patrie. Non, restez à votre poste; c'est pour vous un devoir sacré, vous seuls pouvez conduire au port ce navire que vous avez si bien défendu, et des ouragans déchainés contre lui, et des abîmes les plus redoutables. Quelles mains plus sages tiendraient les rênes de l'empire que celles qui ont terrassé la secte de Brissot, des Rolandistes, des Buzots

et cette foule de monstres que la postérité saisira dans l'horreur du tombeau, pour être l'objet de la haine et de l'exécration de nos descendants.

« Gémissant sous le joug de l'aristocratie, nos sans-culottes ne pouvaient faire entendre leur voix jusqu'à vous; des scélérats pétris de tous les vices empruntaient le costume du patriotisme pour nous séduire, et dans un chaos horrible ils confondaient tout. Vous avez parlé, le masque qui voilait leur turpitude est tombé; le prestige détruit, les ténèbres dispersées, ces tigres dégoûtants de meurtres sont rentrés dans la poussière.

« Ainsi, sur les débris d'un trône cimenté de sang, le despotisme, ce monstre inexorable, ne lève plus sa tête hideuse; l'aimable égalité siège à sa place et nous donne des lois. Bientôt un nouveau plan d'éducation régénérera ces mœurs perverses et corrompues; bientôt l'aurore de la raison dissipera ces préjugés atroces, fruit de l'orgueil des fanatiques, tyrans destructeurs de toute félicité : ce champ vaste s'ouvre devant vous, vous seuls pouvez le parcourir d'un pas ferme et assuré. Déjà à votre voix, excitée, notre jeunesse bouillante s'est portée sur cette ville rebelle qui nous avoisine; son bras dirigé sur Toulon ne cessera de frapper que lorsque le dernier aristocrate aura rendu le dernier soupir.

« Représentants, l'univers a les yeux fixés sur vous, les tyrans couronnés tremblent à votre marche imposante, les trônes chancellent, les sceptres tombent de leurs mains paralysées. Continuez. L'homme courbé, levant sa tête, ne l'inclinera plus que pour vous rendre grâces de la dignité que vous lui avez rendue, et le monde entier vous devra l'affranchissement de ses fers.

« *Vive la Montagne!*

(*Suivent 21 signatures.*)

« Montluel, 24 octobre, l'an deux de la République une et indivisible. »

N^o 23.

La Société des sans-culottes républicains d'Annecy, à la Convention nationale (1).

Annecy, le 4^e jour de la 1^e décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« *République une et indivisible ou la mort.*

« Citoyens représentants,

« Vous êtes les fidèles dépositaires de l'intérêt national. Dans les conjonctures où se trouve la République, son salut tient à la continuation de vos travaux. Dictés par la sagesse et l'amour de la liberté, ils encouragent l'espérance du peuple et font le désespoir de ses ennemis. Nous vous conjurons donc, représentants, de ne

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 775.